



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

campagnes électorales

Question écrite n° 66468

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la récente décision de la Cour de cassation visant à autoriser la publication de sondages électoraux au cours de la semaine précédant une élection. Cette décision remet en cause la législation française en vigueur et ce à quelque mois seulement des deux élections majeures que sont les élections présidentielle et législatives. Il souhaite savoir ce que cette situation lui inspire.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66468

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5419